

Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé 2023-2024



Dans le cadre de son dispositif "Natation Santé", la Fédération Française de Natation propose une formation fédérale d'éducateur Nagez Forme Santé.

Le titulaire du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir un capital santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie.



CONTENUS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concevoir un projet pédagogique adapté à un public spécifique
- Organiser des activités en vue d'une pratique physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive
- Intégrer l'activité NFS dans le projet de développement du club
- Identifier les risques potentiels liés à la spécificité des publics
- Encadrer tout public pour le maintien de son capital santé et encadrer un public atteint d'affection chronique pour améliorer sa qualité de vie et/ou limiter l'évolution de la maladie

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaissance de l'environnement et organisation du système de santé publique
- Connaissance des publics en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Apports de connaissances sur les principales maladies chroniques et affections longue durée (cancers, diabète, pathologies cardiaques, respiratoires etc...)
- Connaissance du club et méthodologie de projet
- Construction de séances adaptées

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose des unités capitalisables suivantes :

- UC1 : être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC2 : être capable de maîtriser les connaissances et techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC3 : être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

Tel : 01.70.48.45.24

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75



PUBLICS ET PREREQUIS



PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit pouvoir justifier, au moment de l'inscription, des pré-requis suivants :

- Avoir 18 ans
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire a minima du PSE1 à jour de la formation continue
- Être titulaire au minimum d'un BF3 à jour de la formation continue ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à Finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Être capable de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez cliquer [ICI](#) et renvoyer les justificatifs ci-dessous à vincent.vacherat@ffnatation.fr au plus tard vendredi 10 novembre 17h00 :

- Pièce d'identité
- Licence FFN 2023-2024
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle, ou BF3 à jour de la formation continue
- PSE1 à jour de la formation continue
- Certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, de moins de 3 mois
- Attestation justifiant du passage d'un test de sécurité réglementaire, de moins de 3 mois
- Règlements de 1 200€ pour les frais pédagogiques et 50€ pour les frais d'inscription, par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN ou par virement (RIB en fin de document)

ANALYSE DES BESOINS

L'analyse des besoins est réalisée lors du questionnaire d'inscription.

POSITIONNEMENT

Un questionnaire d'auto-positionnement est rempli lors de l'inscription par le stagiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- UC1 et 3 : dossier + oral
- UC2 : QCM + épreuve orale + test de sécurité

AGRÉMENT NAGEZ FORME SANTÉ

Les clubs disposant d'un éducateur certifié Nagez Forme Santé peuvent solliciter l'agrément Nagez Forme Santé auprès de leur ligue.



ORGANISATION DE LA FORMATION

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des certifications
Du 27 novembre au 1^{er} décembre et du 5 au 9 février 2024	68 heures	Le 10 novembre 2023 17h00	Certification initiale le 2 avril 2024 ; remédiation le 22 avril 2024

LIEU

La formation en centre aura lieu au siège fédéral au 104, rue Martre 92110 CLICHY. La mise en pratique aura lieu à la piscine de Clichy au 34, rue Valiton 92110 CLICHY.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Intervention d'experts
- Mises en situation
- Retours d'expériences

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS A L'ACTION

La formation se déroule entièrement en présentiel. La salle de cours de l'INFAN dispose du matériel nécessaire à l'action de formation. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique.

4 heures de formation auront lieu en bassin.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve 1 : épreuve écrite et orale

Cette épreuve est réalisée à partir d'un dossier relatif à la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club. Ce document servant de base à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir le projet et à s'intégrer dans un parcours de soins.

- Étape 1 : Rédaction d'un dossier portant sur la conception d'un projet de l'activité Nagez Forme Santé au sein d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins
- Étape 2 : épreuve orale d'une durée de 20 minutes maximum.

Cette épreuve permet de valider l'UC1 et l'UC3 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé.

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

Épreuve 2 : épreuve écrite, orale et test de sécurité

- Étape 1 : Un écrit, sous la forme d'un QCM portant sur les connaissances essentielles relatives aux caractéristiques de l'ensemble des différentes pathologies chroniques. Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation
- Étape 2 : Épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum, relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée et aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé.
- Étape 3 : Test de sécurité. La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Cette épreuve permet de valider l'UC2 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

SUITES DE PARCOURS

Le titulaire du Brevet Fédéral Nagez Forme Santé permet à son club d'intégrer les réseaux sport-santé de son territoire.

PASSERELLES

Ce Brevet Fédéral ne permet pas, seul, d'encadrer contre rémunération, ni de bénéficier d'allègements pour d'autres diplômes fédéraux.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral d'Éducateur Nagez Forme Santé. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend a minima :

- Une demi-journée de secourisme et sécurité en piscine : pratique du test de sécurité et mises en situation pratique
- Une demi-journée pédagogique.

De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements :
Frédérique CROCHARD frederique.crochard@ffnatation.fr

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIF

Le coût de la formation est de 1 200€, auxquels il faut ajouter 50€ de frais d'inscription. Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN ou par virement (RIB ci-dessous) :

CIC		Crédit Industriel et Commercial			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	3006	6107	8100	0203 8330	307
BIC (Bank Identifier Code)					
CMCIFRPP					
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC PARIS JAURES			INFAN		
125 AVENUE JEAN JAURES			104 RUE MARTRE		
75019 PARIS			CS 70052		
☎ 01 53 35 43 87			92583 CLICHY CEDEX		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					

FINANCEMENTS

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié. En cas de refus de prise en charge de l'AFDAS, il est possible de bénéficier d'une bourse fédérale de 800€ sur présentation d'une preuve du refus. Cette bourse est également accessible aux éducateurs bénévoles
- Financement du club
- Financement personnel du stagiaire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont téléchargeables [ICI](#).



CONTACTS

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : infan@ffnatation.fr

Référent pédagogique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent administratif	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent technique	Vincent VACHERAT	vincent.vacherat@ffnatation.fr	01.70.48.45.21
Référent handicap	Frédérique CROCHARD	frederique.crochard@ffnatation.fr	06.82.84.23.21
Référent COVID	Valérie GICQUEL	valerie.gicquel@ffnatation.fr	01.70.48.45.14



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre d'éducateurs accueillis	45
Nombre d'éducateurs admis	43
Taux de réussite à la certification	96%
Taux d'échec à la certification	0%
Taux d'abandon	4%
Taux de satisfaction	100%
Taux de retours d'enquêtes	100%